

De : ~~Terrasse Cheron <terrassecheron@gmail.com>~~

Date : mercredi 7 avril 2021 à 12:31

À : Maitre Jimmy Sérapionian <j.serapionian@chr-avocats.fr>

Objet : ~~Re: 2020j62301 - Etat de la Procédure jugement~~

Merci!!!

Despina

Le 7 avr. 2021 à 10:06, Maitre Jimmy Sérapionian <j.serapionian@chr-avocats.fr> a écrit :

Bonjour,

Dans le cadre de cette affaire, nous vous prions de trouver ci-jointe la décision positive rendue par le tribunal de Commerce de Paris, qui condamne AXA à vous indemniser de la somme de 62.959,55 euros, outre 3000 euros d'article 700.

Je vous reviens une fois les sommes virées par la Compagnie sur mon compte CARPA.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre confiance

Bien à vous

--

Jimmy SERAPIONIAN

Avocat à la Cour

06.01.41.80.96.

ATTENTION CHANGEMENT D'ADRESSE MAIL